



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

AVIS PUBLIC

concernant la TROISIÈME année d'application du rôle triennal de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Conformément aux articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis public est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets sera, en **2024**, en vigueur pour son **troisième** exercice, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière de la municipalité durant les heures régulières d'affaires.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû lui apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit indiqué ci-dessous;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no. 167 de la MRC de Bécancour et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée **par courrier recommandé**:

**Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
110, rue des Loisirs
Saint-Pierre-les-Becquets (Québec)
G0X 2Z0**

Donné à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 6ième jour du mois de septembre 2023.

Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le sixième jour du mois de septembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce sixième jour de septembre deux mille vingt-trois.

Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière